



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1 - Inscription

L'inscription ne sera validée qu'après remise d'un dossier complet comprenant :

- La fiche d'inscription dûment remplie,
- Une photo d'identité,
- Le présent règlement intérieur complété et signé,
- Une attestation de responsabilité civile,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse,
- Le règlement des cotisations.

## Article 2 - Règlement des cotisations

La saison 2024-2025 correspond à 10 mois de cours : de septembre 2024 à juin 2025.

Pour toute adhésion, des frais d'inscription d'un montant de 25 € devront être acquittés, par chèque ou en espèces.

Les abonnements sont annuels (formule dite « avec engagement ») ou mensuels (formule dite « sans engagement »). Dans les deux cas, le tarif varie en fonction du nombre de cours suivis par semaine.

Toute année commencée en formule « avec engagement » et tout mois commencé en formule « sans engagement » sont intégralement dus. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit.

Le règlement des cotisations annuelles (formule « avec engagement ») pourra être fait :

- Par chèques :
  - soit en un règlement unique, en septembre 2024,
  - soit en 10 chèques donnés au début de l'année au moment de l'inscription, et déposés en banque par l'école, le 5 de chaque mois,
- Par mise en place d'un prélèvement bancaire, le 5 de chaque mois,
- En espèces.

Le règlement des cotisations (formule « sans engagement »), tout comme le règlement des cartes de 1 cours ou 10 cours, pourra être fait par chèque, espèces ou virement.

## Particularités liées au contexte sanitaire

En cas d'interdiction d'exercer ou de confinement lié à la crise sanitaire, l'école s'engage à maintenir ses cours en visio ou - si la Préfecture l'autorise - sous forme de cours en extérieur.

## Article 3 - Les règles de l'école

- L'établissement est totalement non-fumeur.
- Les chaussures de ville sont strictement interdites sur l'espace de danse et dans le vestiaire : elles devront être laissées à l'entrée de l'école, dans le meuble prévu à cet effet.
- L'élève doit avoir une tenue correcte et adaptée à la discipline choisie (voir les tenues avec les professeurs).



- Le port de bijoux ou d'objets de valeur est interdit pendant les cours de danse.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- L'élève est sous la responsabilité du professeur uniquement durant son cours.
- Tout retard ou absence devront être communiqués au professeur avant le cours.
- Le planning annoncé pourra faire l'objet de modifications. Des cours pourront notamment être annulés s'il y a moins de 6 personnes inscrites.
- L'école suit le calendrier des vacances scolaires et sera fermée les deuxièmes semaines des vacances (excepté pour les vacances de Noël où elle sera fermée les deux semaines).

Tout manquement aux règles de l'école ou absence de cotisations pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

#### Article 4 - Spectacle de fin d'année

Une confirmation de participation au spectacle de fin d'année sera demandée avant le mois de février et entraînera une assiduité de la part de l'élève concernant les cours et les répétitions.

L'élève s'engage à régler les frais de costumes, proposés à l'achat ou à la location.

#### Article 5 - Droit à l'image

Après autorisation, l'École de danse Margaux Cresp se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie, l'image (photos et vidéos) des élèves à des fins de communication, sur quelque support que ce soit.

Toute prise de vue ou de son (préalablement autorisée par le professeur) durant les cours devra rester dans le cadre d'un usage strictement privé et personnel.

Je soussigné(e)

le cas échéant, Parent de l'élève mineur



certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur

autorise l'École de danse Margaux Cresp à diffuser des photos ou vidéos de moi (ou de l'élève mineur représenté) pour tout usage de communication

autorise l'École de danse Margaux Cresp à ajouter mes coordonnées dans sa liste de diffusion e-mail et sms

Signature, précédée de la  
mention « Lu et approuvé »